

1. Résumé analytique

Contexte

L'exposition au plomb est beaucoup plus néfaste pour les enfants que pour les adultes et les effets sur la santé sont en général irréversibles et permanents¹. Plus l'enfant est jeune, plus le plomb peut se révéler nocif. C'est à l'état de fœtus que l'enfant est le plus vulnérable car le plomb accumulé dans le corps d'une femme enceinte peut se transmettre à son enfant en développement.

Des preuves qu'une exposition au plomb pendant l'enfance entraîne une diminution de l'intelligence ont amené l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à reconnaître le retard mental dû au plomb comme une maladie. L'OMS cite également cette dernière comme l'une des dix principales maladies dont la charge de morbidité parmi les enfants est imputable à des facteurs environnementaux modifiables².

Le plomb dans la peinture est reconnu comme l'une des principales sources d'exposition au plomb chez les enfants³.

Des peintures contiennent du plomb lorsque leur fabricant y ajoute intentionnellement un ou plusieurs composés de plomb pour une raison quelconque. Les composés de plomb les plus fréquemment ajoutés à la peinture sont des pigments de plomb qui donnent à la peinture sa couleur. Les composés de plomb peuvent également être ajoutés à la peinture pour servir de siccatifs et de catalyseurs dans des peintures à base d'huile.

De nombreux pays hautement industrialisés ont adopté des lois, règlements ou normes obligatoires interdisant la fabrication, l'importation, la vente ou l'utilisation de peinture au plomb pour l'intérieur comme pour l'extérieur des maisons, écoles et bâtiments commerciaux. Ces réglementations sont devenues de plus en plus strictes au cours des dernières années. Selon les normes adoptées par les États-Unis, la limite supérieure autorisée est de 90 parties par million (ppm) de plomb total (poids sec) pour les peintures à usage domestique et de beaucoup d'autres types. De nombreux autres pays ont adopté des limites contraignantes allant de 90 à 600 ppm de plomb total (poids sec).

Des solutions de remplacement de bonne qualité et d'un bon rapport coût-efficacité existent et sont largement répandues depuis des décennies pour tous les composés du plomb ajoutés à la peinture. Tous les fabricants de peinture produisant actuellement des peintures décoratives avec du plomb ajouté peuvent facilement reformuler leurs peintures à l'aide de ces produits de substitution, sans incidence ou presque sur les caractéristiques et le prix des peintures produites.

Pourtant, des peintures décoratives contenant du plomb sont encore largement vendues et utilisées dans de nombreux pays en développement et pays à économie en transition.

Dans le cadre de son soutien à l'Alliance mondiale pour l'élimination des peintures au plomb, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fourni des fonds au réseau mondial d'organisations non gouvernementales (ONG), IPEN, afin qu'il prélève des échantillons et mesure la teneur en plomb de peintures-émail décoratives présentes sur le marché dans neuf pays en développement et pays à économie en transition, de régions et langues différentes, dans lesquels aucune donnée sur les peintures au plomb ne semble exister

¹ *Childhood Lead Poisoning, Organisation mondiale de la santé, 2010; p. iii, <http://www.who.int/ceh/publications/leadguidance.pdf>*

² http://www.who.int/quantifying_ehimpacts/publications/preventingdisease.pdf

³ *Childhood Lead Poisoning, Organisation mondiale de la santé, 2010, Page 12, list of major sources of children's exposure to lead; <http://www.who.int/ceh/publications/leadguidance.pdf>*



actuellement. Pour effectuer cette étude, IPEN a formé des partenariats avec des ONG en Argentine, en Azerbaïdjan, au Chili, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Ghana, au Kirghizstan, en Tunisie et en Uruguay. Des échantillons de peintures-émail décoratives vendues sur le marché dans chacun de ces pays ont été achetés et analysés afin de déterminer leur teneur totale en plomb et les conclusions sont présentées dans ce rapport.

Conclusions

Au total, 234 pots de peinture-émail décorative ont été achetés dans des commerces de détail dans les neuf pays suivants : Argentine, Azerbaïdjan, Chili, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kirghizstan, Tunisie et Uruguay. Dix pots supplémentaires de peinture émaillée anticorrosion ont été achetés en Côte d'Ivoire. Toutes les peintures – les 234 échantillons de peintures décoratives et les dix échantillons de peintures anticorrosion – ont été testées afin de déterminer leur teneur totale en plomb, poids sec.

Les pays choisis pour le test appartiennent à des régions et on y parle des langues différentes et il ne semble y exister aucune donnée accessible au public sur la teneur en plomb des peintures décoratives vendues sur leurs marchés domestiques. Ils avaient une ONG partenaire d'IPEN compétente, à la fois intéressée et capable de mener ce projet à bien.

Taux de plomb dans les peintures

La plupart des peintures testées dans les pays ne satisfieraient pas les normes réglementaires en vigueur dans la plupart des pays hautement industrialisés

Dans cinq pays sur les neuf participant au projet, 67 % ou plus des échantillons de peinture testés contenaient plus de 90 ppm de plomb, soit la limite réglementaire aux États-Unis. Ces pays sont l'Azerbaïdjan, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Kirghizstan et la Tunisie.

Dans ces mêmes cinq pays, 57 % ou plus des échantillons de peinture testés présentaient une teneur en plomb supérieure à 600 ppm, soit la norme réglementaire en Argentine, au Chili et en Uruguay.

Des peintures avec des concentrations extrêmement élevées de plomb sont toujours disponibles dans la plupart des pays

Dans sept pays sur les neuf, certains échantillons de peinture testés présentaient des concentrations de plomb supérieures à 10 000 ppm. Cinq de ces échantillons venaient d'Argentine, deux d'Azerbaïdjan, six de Côte d'Ivoire, dix d'Éthiopie, trois du Ghana, trois du Kirghizstan et huit de Tunisie.

Dans quatre pays sur les neuf – l'Argentine, l'Éthiopie, le Kirghizstan et la Tunisie – une ou plusieurs peintures testées présentaient des concentrations de plomb égales ou supérieures à 99 100 ppm; le plomb représentait près de 10 % ou plus du poids de toutes ces peintures.

Dans la plupart des pays où existe de la peinture au plomb, de la peinture équivalente sans plomb ajouté est disponible.

Dans six pays sur les sept où existent des peintures au plomb – l'Argentine, l'Azerbaïdjan, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kirghizstan et la Tunisie – des peintures avec des concentrations de plomb très faibles sont également disponibles sur le marché.

Concentrations de plomb dans les peintures selon les couleurs

Les peintures blanches présentaient les concentrations de plomb les plus faibles

Les peintures décoratives blanches testées contenaient, en moyenne, le moins de plomb et bon nombre d'entre elles n'en contenaient pas au niveau de détection ou en contenaient des traces seulement. Un seul sur les 77 échantillons de peinture blanche testés contenait plus de 5 500 ppm de plomb.

Les peintures jaunes, rouges ou d'autres couleurs vives présentaient les concentrations de plomb les plus élevées.

Les peintures décoratives jaunes testées présentaient, en moyenne, les concentrations de plomb les plus élevées. Au total, 58 échantillons de peinture décorative jaune ont été testés. Dans sept pays sur les neuf, un de ces échantillons au moins contenait plus de 10 000 ppm de plomb. Dans trois pays sur les neuf, un échantillon au moins présentait des concentrations supérieures à 100 000 ppm de plomb.



De nombreuses peintures rouges contenaient beaucoup de plomb.

Au total, 69 échantillons de peinture décorative rouge ont été testés. Dans six pays sur les neuf, un de ces échantillons au moins contenait plus de 10 000 ppm de plomb. Aucun ne présentait une concentration de plomb supérieure à 100 000 ppm mais un des échantillons contenait 99 000 ppm de plomb.

La teneur en plomb était également élevée dans les peintures vertes

Au total, 30 peintures décoratives autres que blanches, rouges ou jaunes ont été testées. Huit d'entre elles étaient vertes. La moitié des peintures décoratives vertes testées contenait plus de 10 000 ppm de plomb et un échantillon en contenait plus de 100 000 ppm.

Concentrations de plomb dans les peintures par pays

Peu de pays ont mis en place des cadres réglementaires mais dans ceux qui l'ont fait, les concentrations de plomb dans les peintures sont en général plus faibles

Dans deux pays sur les neuf, au Chili et en Uruguay, toutes les peintures-émail décoratives testées présentaient de faibles teneurs totales en plomb.

Tant le Chili que l'Uruguay ont adopté récemment des décrets exécutifs nationaux interdisant la production, l'importation, la distribution, la vente et l'utilisation de peintures décoratives dont la teneur en plomb dépasse 600 ppm.

Dans chacun des sept autres pays, deux échantillons au moins de peinture-émail décorative testée contenaient plus de 10 000 ppm de plomb. Dans quatre de ces pays, un échantillon au moins contenait 99 000 ppm de plomb ou plus. Dans cinq pays sur les neuf, plus de la moitié des échantillons testés présentaient des concentrations de plomb supérieures à 600 ppm, soit la limite réglementaire dans de nombreux autres pays (voir le tableau A pour un résumé des données concernant les concentrations totales de plomb dans les nouvelles peintures-émail décoratives dans les neuf pays faisant l'objet de la présente étude).

Tableau A. Résumé des données concernant les concentrations totales de plomb dans les nouvelles peintures-émail décoratives dans neuf pays

Pays	Nombre d'échantillons	Nombre de marques	Concentration moyenne de plomb (en ppm)	Pourcentage supérieur à 90 ppm (Nombre)	Pourcentage supérieur à 600 ppm (Nombre)	Pourcentage supérieur à 10,000 ppm (Nombre)	Ppm minimales	Ppm maximales
Argentine	30	12	17 000	23 % (7)	23 % (7)	17 % (5)	< 5	130 000
Azerbaïdjan	30	16	2 600	77 % (23)	67 % (20)	7 % (2)	< 5	20 000
Chili	23	6	52,6	4 % (1)	4 % (1)	0 % (0)	< 5	1 100
Côte d'Ivoire	20	7	8 700	70 % (14)	65 % (13)	25 % (5)	< 5	42 000
Cote d'Ivoire Peintures anticorrosion	10	5	27 500	80 % (8)	80 % (8)	10 % (1)	< 15	260 000
Éthiopie	23	8	18 500	87 % (20)	83 % (19)	30 % (7)	< 15	130 000
Ghana	18	8	5 030	33 % (6)	28 % (5)	17 % (3)	< 5	42 000
Kirghizstan	30	11	7 160	67 % (20)	57 % (17)	10 % (3)	< 5	99 000
Tunisie	30	16	17 900	70 % (21)	63 % (19)	27 % (8)	< 5	170 000
Uruguay	30	10	9,8	0 % (0)	0 % (0)	0 % (0)	< 5	63



Information des consommateurs

Peu de fabricants, s'il s'en trouve, incluent sur leurs étiquettes des mises en garde contre les dangers associés au plomb ou d'autres informations pour les consommateurs.

Seuls 20 pots de peinture sur les 234 analysés présentaient des informations sur la teneur en plomb. Dix-sept de ces pots venaient du marché uruguayen. Par ailleurs, aucune pratique établie ne semble exister en ce qui concerne d'autres types d'informations pour le consommateur. Au total, quatre-vingt-huit pots (38 %) mentionnaient le site Internet du producteur de la peinture sur l'étiquette, mais aucun de ces pots ne venait du Chili, d'Éthiopie ou de Tunisie.

Recommandations

Cadres réglementaires

Dans les pays où il n'existe aucun cadre réglementaire et juridique approprié, il conviendrait d'encourager les efforts au niveau national afin de promouvoir la mise en place d'un tel cadre, dans le but de réglementer la production, l'importation, l'exportation, la vente et l'utilisation de peintures au plomb et d'objets qui en sont recouverts. La coexistence sur le marché de peintures contenant très peu de plomb avec des peintures équivalentes au plomb tend à prouver que les barrières économiques à l'introduction de contrôles juridiques ou réglementaires et à l'élimination de la peinture au plomb sont rares.

En déterminant les priorités et les calendriers pour la mise en œuvre d'un cadre juridique et réglementaire, il faudrait veiller tout particulièrement à éliminer les peintures au plomb décoratives et les peintures au plomb utilisées dans les objets les plus susceptibles de contribuer à l'exposition d'enfants. Dès la conception du cadre, des dispositions permettant d'en surveiller le respect ou de le faire appliquer devraient être prévues.

Sensibilisation du public

En raison des conséquences graves de l'exposition au plomb pendant l'enfance, tant pour les individus concernés que pour l'avenir d'une nation, des campagnes d'information sont nécessaires dans les pays où la présence de peinture au plomb sur le marché est avérée. Ces campagnes devraient informer le public des dangers de l'exposition au plomb, en particulier chez les enfants; de l'existence de peintures décoratives au plomb destinées à la vente et à l'utilisation sur le marché national; de l'importance considérable des peintures au plomb en tant que source d'exposition au plomb pour les enfants; et de l'existence de solutions de remplacement techniquement supérieures et plus sûres. Il faut également sensibiliser le public aux précautions particulières qu'il faut prendre lors de la préparation, pour la repeindre, d'une surface peinte antérieurement.

Les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile, ainsi que les professionnels de la santé et autres sont encouragés à sensibiliser le public dans les domaines susmentionnés. Les parties prenantes sont encouragées à promouvoir des initiatives volontaires de la part des producteurs, importateurs et vendeurs de peintures afin qu'ils éliminent les composés de plomb de leurs produits, avant même l'adoption ou l'entrée en vigueur d'un instrument juridique au niveau national.

Action volontaire et étiquetage

Dans les pays où n'existe pas de cadre réglementaire national bien appliqué pour les peintures au plomb, les producteurs de peintures sont encouragés à éliminer les composés de plomb de leurs formulations de peinture, en particulier celles qui sont susceptibles de contribuer à l'exposition des enfants au plomb.

Les producteurs sont également encouragés à envisager une participation volontaire à des programmes de certification par des tiers, confirmant que leur peinture ne contient pas de plomb ajouté et à étiqueter leurs produits de sorte à aider les consommateurs à identifier les peintures sans plomb ajouté. En outre, les producteurs de peintures de tous les pays pourraient faire figurer sur leurs étiquettes, des mises en garde contre les risques graves que peuvent provoquer les poussières de plomb lors de la préparation d'une surface à repeindre.

